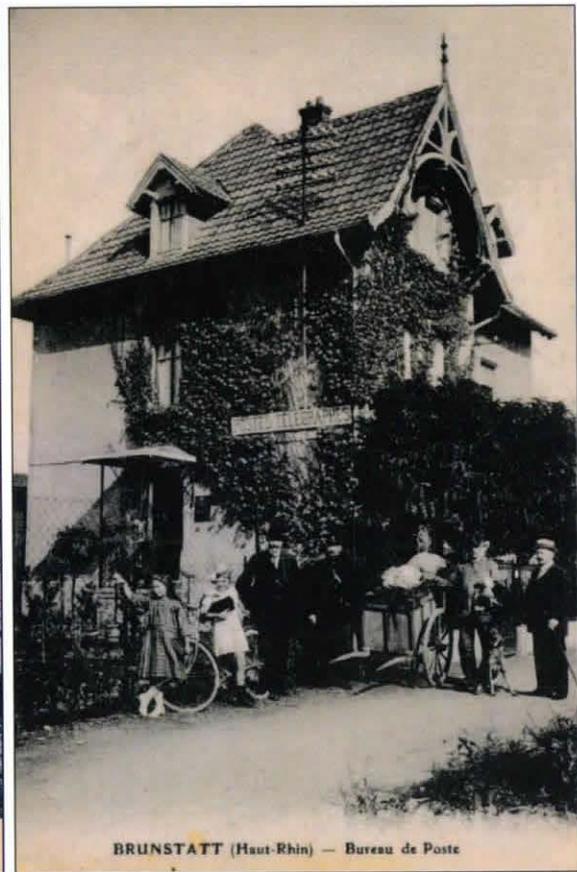


Laurent BONNEFOY

**ÉLÉMENTS D'HISTOIRE POSTALE
EN ALSACE ET EN MOSELLE
1919 – 1940**



**ASSOCIATION DES SPÉCIALISTES EN MARQUES POSTALES ET
OBLITÉRATIONS D'ALSACE-LORRAINE**

Préface

Laurent Bonnefoy nous offre un ouvrage passionnant qui invite avec bonheur à commencer à collectionner l'entre-deux-guerres en Alsace et en Moselle ou à revisiter et compléter ses propres collections.

C'est une vue d'ensemble des aspects administratifs, réglementaires, marcophiles, du matériel et des imprimés postaux avec l'éclairage exceptionnel d'un dépouillage intensif des archives publiques aussi bien des trois départements intéressés que parisiennes, l'appui d'une bibliographie pertinente, la consultation de nombreuses collections et surtout la connaissance approfondie des habitudes et du matériel de l'administration postale française permettant de discerner, ce qui a été peu fait, l'apport français de l'héritage allemand.

Dans les trois départements, la marcophilie de cette période est d'une richesse exceptionnelle avec la poursuite initiale de l'usage des timbres à date allemands, leur francisation (plus présente en Moselle mais très limitée en Alsace comme si la volonté d'en chasser au plus vite les souvenirs de l'ancienne administration y était plus prégnante), les timbres à date français provisoires puis définitifs pour obéir aux évolutions administratives, ceux particuliers à la région. L'analyse reste fine en abordant tout le cortège des retards et des erreurs soit amusantes de gravure, soit plus sérieuses de commande nous rappelant qu'il ne faut pas définir le type d'un bureau de poste par le seul aspect de son timbre à date. Le travail n'omet pas l'étude des griffes et des étiquettes soulignant les différences et analysant l'introduction des modèles de l'administration centrale à Paris et révélant, avec beaucoup de points inédits, un monde d'une grande variété. L'ouvrage nous invite à donner plus d'intérêt et d'épaisseur historique à l'étude et à la connaissance de ces « petits détails ». Replaçons-nous dans le contexte de l'époque. Le moyen de communication essentiel est la lettre ou la carte postale. La francisation de leur traitement par la poste est un impératif essentiel aux yeux des nouveaux gouvernants. Les archives, citées dans l'ouvrage, nous le démontrent aisément avec notamment les correspondances très officielles sur le suivi de la disparition des timbres à date allemands et l'implication politique au plus haut niveau ministériel sur ce sujet.

Mais l'attrait ne se limite pas et de loin à la seule marcophilie. Le particularisme si intéressant à connaître et à collectionner s'étend aux tarifs postaux particuliers, aux formulaires spécifiques et obligatoirement bilingues, 48 ans de présence allemande et germanisation forcée obligent, au maintien de services postaux propres à la poste allemande et inconnus dans le reste de la France.

Les chapitres sur la poste ferroviaire, la poste aérienne, ceux sur les suites de la Première Guerre mondiale et le début de la Deuxième se révèlent passionnants et en bonne partie inédits et contribuent à offrir un panorama accompli de l'histoire postale de la région.

Pour terminer, toutes mes félicitations à Laurent pour cet excellent ouvrage qui viendra avec bonheur compléter l'abondante et excellente production littéraire de la SPAL qui depuis des décennies enrichit la littérature philatélique française.

Robert Abensur
de l'Académie de philatélie

Table des matières

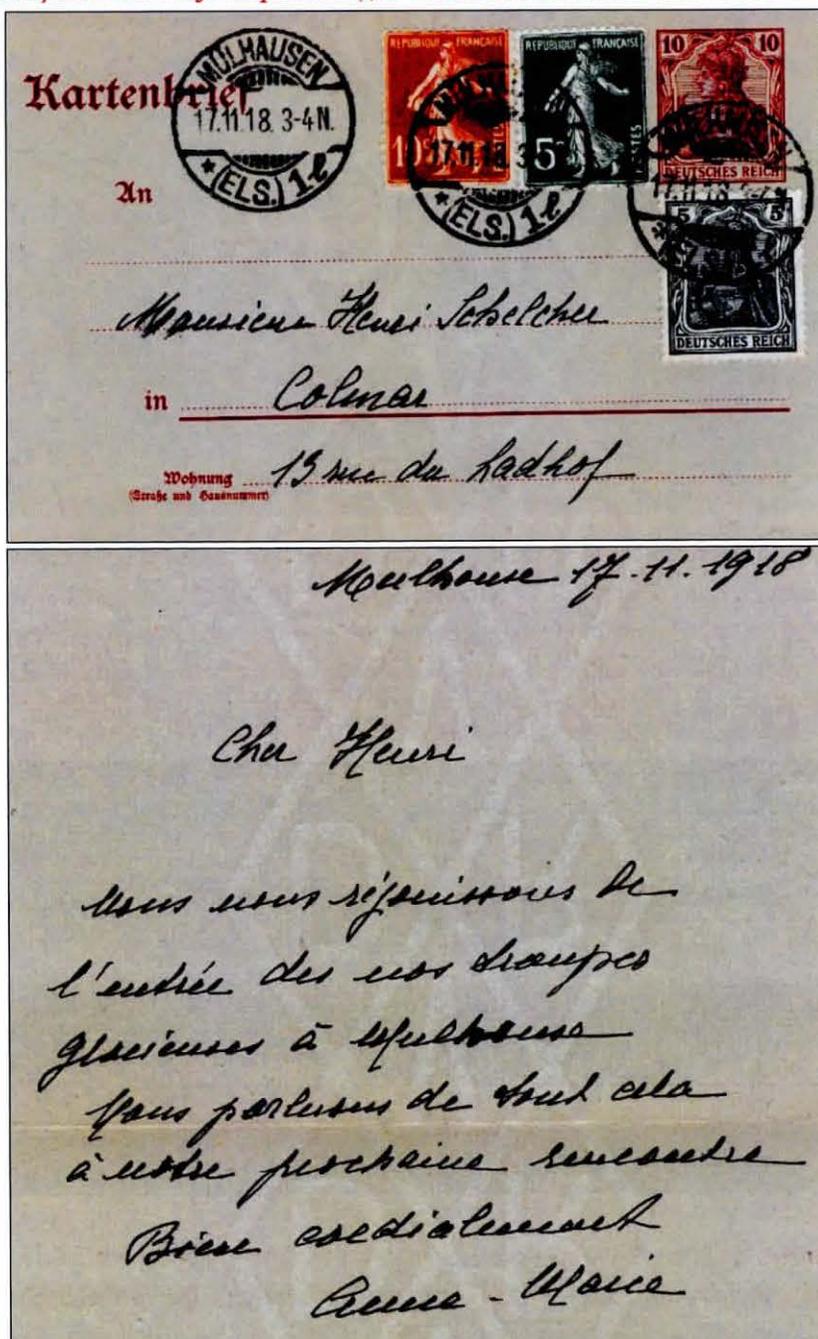
	Page
Préface	3
Avant-propos	4
Remerciements	5
Organisation administrative	7
Les établissements postaux	11
Matériels d'affranchissement et d'oblitération	33
Nouvelle classification des TAD par la SPAL	57
Autres marques postales	65
Étiquettes de service	77
Formulaires postaux	87
Franchises	93
Simple taxe	97
Objets insuffisamment affranchis	99
Catégories particulières	101
Poste aérienne	105
Poste ferroviaire	107
Suites de la Première Guerre mondiale	109
Début de la Seconde Guerre mondiale	115
Chronologie	121
Abréviations	122
Bibliographie	123

Organisation administrative

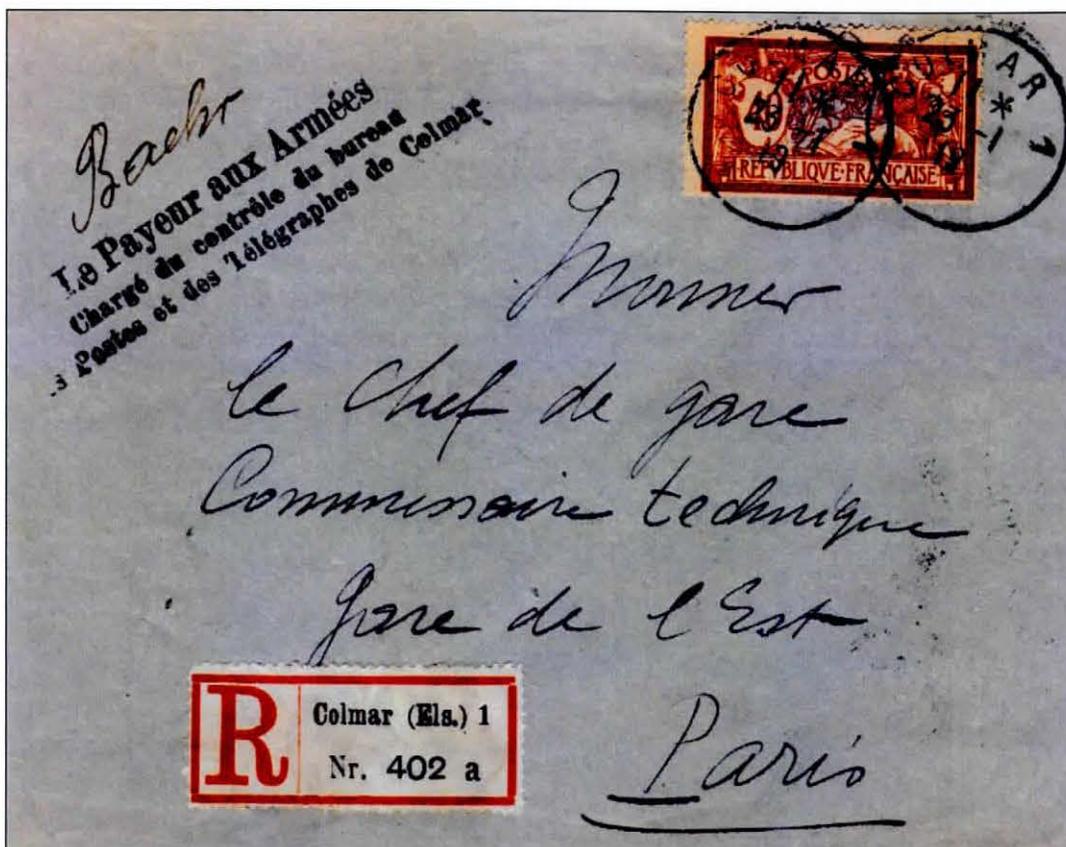
Les clauses de l'armistice imposaient à l'Allemagne de laisser en place les structures existantes, tout en prévoyant expressément l'évacuation militaire dans un délai de 15 jours maximum (article II de la convention d'armistice signée le 11 novembre 1918 à 5 heures).

La création des territoires, ou districts, de Basse-Alsace, de Haute-Alsace et de Lorraine, à la mi-novembre 1918, permet de nommer à leur tête un commissaire de la République qui dispose d'une « Mission Militaire Administrative ». Le service postal fonctionne alors sous la direction technique de la poste aux Armées, même s'il en est séparé en pratique.

L'entrée des troupes françaises s'effectue dans la région à partir du 17 novembre 1918. Le service postal, interrompu avec la France, n'est officiellement pas rétabli avant le 26 novembre. Toutefois, des lettres peuvent être déposées ouvertes en mairie, surtout dans les grandes villes (où des figurines françaises sont déjà disponibles), d'où elles sont remises aux autorités locales.



En Haute-Alsace, le chef du service postal, un « payeur particulier » installé à Moosch dès 1915 et faisant office de directeur pour la partie reconquise depuis août 1914, est chargé par le commissaire de la République à Colmar d'installer le service en nommant des « payeurs adjoints » à Mulhouse et à Guebwiller, en plus de Colmar.



A la suite du décret plaçant le récent « Service Général d'Alsace et Lorraine » directement sous l'autorité du secrétaire d'État à la présidence du Conseil, à Paris, un arrêté à la même date du 26 novembre 1918 missionne un inspecteur général des services des postes et télégraphes pour les provinces recouvrées. Celui-ci nomme 3 payeurs généraux chargés des fonctions de directeur pour chaque territoire, le payeur particulier cité plus haut faisant office de sous-directeur.

A la libération en novembre 1918, M. Dennery, Inspecteur Général du cadre des Ingénieurs, Directeur de l'École Supérieure des P.T.T. prend la Direction du Service Central des P.T.T. pour les trois départements recouvrés. En même temps sont chargés des fonctions de directeur départemental :

- du Bas-Rhin : M. Espère, payeur général aux armées, Directeur Régional à Lyon
- du Haut-Rhin : M. Andrien, payeur général, Directeur Régional à Rennes
- de la Moselle : M. Diano, payeur général aux armées, Directeur Régional à Dijon.

En 1919 M. Dennery est remplacé par M. Marty, Payeur Général aux Armées, Inspecteur Général du cadre administratif.

Les premiers agents venus de l'intérieur appartiennent à des formations militaires. Ils ne dépasseront jamais le nombre de 200 dans la région. Par contre, le personnel allemand encore en place (celui non encadrant, soit environ 1 200 agents sur un total de 5 600) n'est pas immédiatement renvoyé afin d'assurer la continuité du service et une transition moins brutale.

Nouvelle classification des TAD par la SPAL

Principes de classification :

La SPAL a donné aux timbres à date de la période 1919 - 1940 des numéros commençant par 200, certains francisés (en Moselle, très peu nombreux) conservant des numéros commençant par 100.

La série 200 est divisée en 10 sous-ensembles, classés selon les catégories des établissements :

- 20x pour les recettes de plein exercice, les bureaux-succursales et de tri et les guichets annexes,
- 21x et 24x pour les agences postales d'Alsace-Lorraine (APAL), y compris à gérance gratuite, le type 249 étant attribué au seul facteur-receveur de la région, celui de Klingenthal,
- 22x pour les dépôts auxiliaires (pour mémoire ici, car ils ne disposent que de griffes),
- 23x pour les recettes auxiliaires urbaines (RAU),
- 25x pour les services administratifs indépendants des recettes,
- 26x pour les bureaux temporaires,
- 27x pour les services ferroviaires,
- 29x pour les établissements de la poste aux armées.

Le sous-ensemble 28x est réservé aux griffes linéaires sans date.

Présentation synthétique :

TAD allemands francisés

N°	Aspect	
147c		
148		« Ar. » au lieu de « Kr. » à Peltre et Vigy
158		« Port » au lieu de « Porto » à Metz 1 et « Arrt » au lieu de « KREIS » à Woippy
158 A		À Lorquin : nom français et sans lettre de levée

Autres marques postales

1) LES GRIFFES

Sur le courrier (cartes et enveloppes), ou sur les documents remis par la poste au public, ne se trouvent pas seulement des empreintes de timbres à date, mais aussi d'autres marques, presque toujours non datées, pouvant avoir plusieurs fonctions. Parmi elles figurent essentiellement ce que les marcopiles et les postiers désignent habituellement sous le nom de « griffes »¹⁵. Ces griffes sont de petits timbres à main, très souvent linéaires (« horizontaux » selon la poste), avec ou sans encadrement, de fabrication nationale ou locale (par le graveur strasbourgeois ISLER notamment).

a) nominatives d'enregistrement

Celles indiquant le nom du bureau et celles portant le nom du département ont été créées en vieille France en mai 1873 pour usage sur les mandats, et fournies par l'administration postale elle-même depuis mars 1889. Elles serviront encore un siècle plus tard.

Dans la région de Strasbourg, elles se rencontrent toutes les deux de façon assez précoce, celles au nom des bureaux étant livrées en même temps que les TAD provisoires, en caractères droits pour les recettes et succursales et en italiques¹⁶ pour les APAL.

Certains établissements ont pris l'initiative d'annuler les figurines au départ à l'aide de griffes au lieu d'employer encore le TAD allemand. L'une des plus connues est celle encadrée de l'agence de Réchicourt, vue de mi-mars à début mai 1919, qui fait suite à une autre marque en caoutchouc avec date vue début mars 1919 et qui a elle-même succédé à des annulations manuscrites employées courant février 1919 (comme d'ailleurs dans d'autres localités mosellanes). D'autres griffes ou mentions employées en 1919 sont citées à Bourdonnaye et Nouvel-Avricourt. En Alsace, le bureau de Sentheim se sert, dès sa réouverture, de deux griffes différentes, une en majuscules italiques et une en écriture cursive, associées à une date apposée au composteur. L'agence de Wattwiller emploie régulièrement sa griffe en attendant son TAD provisoire.



¹⁵ Griffier un document, c'est le revêtir des mentions nécessaires à son emploi ou son enregistrement.

¹⁶ L'instruction de service de 1933 destinée aux APAL parle de « lettres anglaises ».